

LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES sur les cours d'eau

Le **Syndicat de Rivières les UsseS (Syr'UsseS)** engage des opérations de gestion des plantes exotiques envahissantes (dites « invasives ») sur certains cours d'eau.

Ces plantes peuvent dégrader les milieux, tel que les cours d'eau et les zones humides, et avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires négatives importantes !



Des interventions, réalisées par une équipe d'ouvriers spécialisés, débuteront cet été à partir de fin août. Celles-ci visent le retrait de ces plantes en bordure de cours d'eau et à favoriser d'autres espèces, non invasives et locales.

Les espèces ciblées par ces interventions sont les suivantes :

- Balsamines de l'Himalaya,
- Balsamines de Balfour,
- Renouées asiatiques,
- Buddleia de David (appelé arbre à papillons),
- Berce du Caucase,
- Topinambour,
- Raisin d'Amérique,
- Erable Negundo.

Pour toute précision, l'équipe du Syr'UsseS reste disponible au 04 50 20 05 05.

Plus d'informations sur :

- Notre site :
www.rivieres-usses.com/gerer-nos-milieux/lutte-contre-invasives/
Un guide sur les invasives de notre territoire y sera bientôt disponible.
- Le site du centre de ressource sur les espèces exotiques envahissantes :
<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

Le Président du Syr'UsseS
Jean-Yves MÂCHARD



Ces opérations sont réalisées dans le cadre de la déclaration d'intérêt général n°DDT-2015-578 du 1er octobre 2015. Elles sont financées grâce à la participation financière des collectivités membres du Syr'UsseS et des subventions publiques (Fonds européens, Conseil départemental, Agence de l'Eau).

